



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ville d'Angoulême / Associations sportives
Conventions d'objectifs 2015
Versement de subventions
d'un montant supérieur à 23000€
Budget Primitif 2015

DE20150209_35

Conseil municipal du 9 février 2015

Rapporteur :
Patrick BOURGOIN

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 11 février 2015

11 FEV. 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**Ville d'Angoulême / Associations sportives
Conventions d'objectifs 2015
Versement de subventions
d'un montant supérieur à 23000€
Budget Primitif 2015**

Vie sportive
id : 767

Conseil municipal
9 février 2015

35

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

Par délibération n°36 du Conseil Municipal du 06 avril 2011, la Ville a conclu avec les associations sportives des conventions triennales d'objectifs afin de fixer les engagements respectifs des associations et de la collectivité autour d'objectifs et programmes d'actions définis.

Par délibération n°22 du Conseil Municipal du 16 décembre 2013, la Ville a approuvé des avenants afin de prolonger les conventions sus-visées jusqu'au 31 décembre 2014.

Les associations sportives concernées sont :

- Grand Angoulême Athlétisme
- Aviron Club Angoulême
- Angoulême Charente Football Club
- Ancienne et Espérance Angoulême
- Angoulême Charente Handball
- Angoulême Natation Charente
- Soyaux Angoulême XV Charente
- Tennis de Table de la Grand Font Angoulême Charente

Les conventions ayant pris fin au 31 décembre 2014, je vous propose de conclure de nouvelles conventions annuelles pour l'année 2015.

L'année 2015 sera une année charnière dans la mise en œuvre des nouvelles modalités d'attribution du soutien en fonctionnement pour toutes les associations sportives et permettra aux 8 clubs de redéfinir leur projet avec l'ensemble des partenaires.

Après examen, il vous est proposé d'approuver les conventions annuelles 2015, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document à intervenir.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- Angoulême Charente Football Club
(ACFC)

Patrick Bourgoin

Jean-Pol Gatellier
Gérard Marquet

- Angoulême Charente Handball

Laïd Bouazza
Patrick Bourgoïn

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

2 contre : Mme RICCI Mme COUTANT

6 abstention(s) : M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD M. LAVAUD Mme PEREZ M. SARDIN

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
9 février 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



